



# SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)

Volume 7, numéro 1, Avril 2010

## CODE D'ÉTHIQUE DU VILLÉGIATEUR



Saviez-vous qu'un **CODE D'ÉTHIQUE** du villégiateur, même s'il n'a pas force de loi, entraînerait l'engagement de chacun à faire de notre lac un milieu de paix, de repos, de tranquillité, malgré la fragilité de l'écosystème où il est intégré?

### UN 1<sup>ER</sup> ÉLÉMENT : LE RESPECT DE L'INTIMITÉ ET DE LA QUIÉTUDE DES RIVERAINS

*Saviez-vous que... la pollution par le bruit sur l'eau généré par les moteurs et les systèmes de son se propage sur de longues distances à la surface de l'eau? En effet, il devient agressant pour les riverains s'il dépasse le niveau normal d'une conversation.*



*Saviez-vous que... la pollution lumineuse en provenance de source artificielle peut être incommodante pour les riverains? En effet, elle peut non seulement éblouir les gens, mais aussi empêcher de jouir pleinement de la quiétude des lieux (ex. : vue du ciel étoilé) :*

- Il faut donc utiliser des lampes au sodium à basse ou à haute pression, produisant une lumière 4 fois plus respectueuse de la noirceur, et dépensant moins d'énergie.
- Employer des luminaires munis de réflecteurs efficaces qui orientent la lumière uniquement là où on la veut.
- Utiliser des systèmes de contrôle (minuterie, gradateurs, déclencheurs automatiques) pour éclairer uniquement lorsque c'est vraiment nécessaire, et suffisant aux besoins du lieu et de l'heure.



### UN 2<sup>ES</sup> ÉLÉMENT : LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS NAUTIQUES : LA SÉCURITÉ ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

*Saviez-vous que... les embarcations motorisées devraient créer le minimum d'effet de vagues pour les rives et de plus, assurer la sécurité sur l'eau? Ainsi, il faut :*

- Éviter les chasses, les acrobaties, les encerclements répétés, les chavirements intentionnels.
- Circuler à des vitesses réduites.
- Garder une distance de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non-motorisée.



*Saviez-vous que... les nageurs ont aussi une responsabilité? Il faut :*

- Être accompagnés d'une vigie.
- Être bien visibles s'ils dépassent une distance de 50 mètres de la rive, par l'installation d'un fanion ou d'un ballon flottant de couleur vive.





**Saviez-vous que....** les sports de traction (wakeboard, tube, ski nautique) génèrent aussi de grosses vagues? Ainsi, il faut :

- Respecter une distance d'au moins 50 mètres de la rive afin de protéger les berges, préserver l'état des quais et la quiétude des riverains et des nageurs.
- Pratiquer ces activités dans les zones d'eau profondes et au milieu du lac.

**UN 3<sup>E</sup> ÉLÉMENT : LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Saviez-vous que....** Pour maintenir la qualité de l'eau et de l'environnement, nos comportements ont un impact essentiel? Il faut donc :

- Laisser la bande riveraine dans son état naturel.
- Favoriser l'installation de quais qui laissent circuler l'eau.
- Utiliser des produits biodégradables et sans phosphate.
- Pratiquer des activités non-motorisées.
- Et tout autre comportement respectant l'environnement.



**N'OUBLIONS PAS QUE NOUS BUVONS L'EAU DU LAC!**



**L'ENGAGEMENT DE TOUS ET CHACUN EST DONC ESSENTIEL POUR PRÉSERVER CET ENVIRONNEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR.**



**NOUS VOUS RAPPELONS L'ADHÉSION FAMILIALE À NOTRE ASSOCIATION AU COÛT DE \$20.00**

**Association des Résidents pour la Protection du Lac-aux-Sables**

C.P. 1068, Lac-aux-Sables, G0X 1M0